

Avril 2023

# PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA PLAINE DE BALUSSON

**Communes de Sainte-Eanne, Salles et Soudan (79)**

Dossier de demande d'autorisation environnementale  
au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

## VOLUME 4c : Annexes de l'étude d'impact sur l'environnement



Énergies renouvelables



Hydraulique urbaine  
Eau et Assainissement



Milieu naturel



Ingénierie environnementale



Hydraulique fluviale



Agriculture  
Environnement



Photographie panoramique de l'aire d'étude, NCA Environnement, décembre 2019

<b>FICHE DE SUIVI DU DOCUMENT</b>		
<b>Coordonnées du commanditaire</b>	Parc éolien de la Plaine de Balusson Immeuble Business Center – 4 <sup>ème</sup> étage 3, avenue Gustave Eiffel – Teleport 1 86 360 CHASSENEUIL DU POITOU	
<b>Bureau d'études</b>	NCA Environnement 11, allée Jean Monnet 86 170 NEUVILLE-DE-POITOU	
<b>HISTORIQUE DES MODIFICATIONS</b>		
Version	Date	Désignation
0	07/05/2021	Création du document
1	19/05/2021	Rapport final
1.1	01/02/2022	Reprises en phase d'instruction
2	02/02/2022	Rapport final après instruction
3	18/08/2022	Reprises du rapport final
4	20/12/2022	Rapport final après reprises
5	31/03/2023	Reprises en phase d'instruction

**Enregistrement des versions :**

- Versions < 1    versions de travail
- Version 1        version du document déposé
- Versions > 1    modifications ultérieures du document

# AVANT-PROPOS

Le dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement relatif au projet de parc éolien de la Plaine de Balusson sur les communes de Sainte-Eanne, Salles et Soudan (79) est constitué de différents volumes distincts, afin de faciliter sa lecture :

- **VOLUME 1** : Description du projet
- **VOLUME 2** : Note de présentation non technique
- **VOLUME 3** :
  - **VOLUME 3a** : Justificatifs fonciers
  - **VOLUME 3b** : Capacités techniques et financières
  - **VOLUME 3c** : Avis de remise en état
  - **VOLUME 3d** : Conformité aux documents d'urbanisme
  - **VOLUME 3e** : Courriers et preuves de dépôts
- **VOLUME 4** :
  - **VOLUME 4a** : Résumé non technique de l'étude d'impact environnementale
  - **VOLUME 4b** : Etude d'impact environnementale
  - **VOLUME 4c** : **Annexes de l'étude d'impact environnementale**
- **VOLUME 5** : Etude de dangers et son résumé non technique
- **VOLUME 6** :
  - **VOLUME 6a** : Etude d'impact milieu naturel
  - **VOLUME 6b** : Etude d'impact paysage
  - **VOLUME 6c** : Etude d'impact acoustique
- **VOLUME 7** :
  - **VOLUME 7a** : Plans réglementaires au 1/25 000<sup>ème</sup>
  - **VOLUME 7b** : Eléments graphiques
  - **VOLUME 7c** : Plans réglementaires au 1/1 000<sup>ème</sup> et leur demande de dérogation
  - **VOLUME 7d** : Plans réglementaires au 1/25 000<sup>ème</sup> et au 1/1 000<sup>ème</sup>

**Ce volume (4c) du DDAE présente les annexes de l'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien de la Plaine de Balusson sur les communes de Sainte-Eanne, Salles et Soudan, porté par la SAS.**

*NB : à ce DDAE est joint un fichier shape présentant les implantations des éoliennes et des postes de livraison ainsi qu'un fichier CSV listant les parcelles concernées par les aménagements permanents.*

## ANNEXES DE L'ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

*Annexe 1 : Délibérations des conseils municipaux.....*

*Annexe 2 : Lettres d'informations n°1, n°2 et n°3 liées au projet de Parc éolien de La Plaine de Balusson.....*

*Annexe 3 : Courrier en réponse de la DRAC.....*

*Annexe 4 : Réponses aux consultations.....*

*Annexe 5 : Arrêtés de Déclaration d'Utilité Publique des captages.....*

*Annexe 6 : Etude des ombres probables du projet éolien de La Plaine de Balusson.....*

*Annexe 7 : Analyse technique de la compatibilité d'un faisceau hertzien et d'une éolienne.....*

*Annexe 8 : Estimation de la production électrique du projet éolien de la Plaine de Balusson.....*

*Annexe 9 : Formulaire de demande d'élévation d'obstacle(s) dans le cadre de l'étude des servitudes et des contraintes aéronautiques et radioélectriques CERFA n°16017\*02.....*

*Annexe 10 : Attestation des garanties financières du projet éolien de la Plaine de Balusson.....*

*Annexe 11 : Parcelles cadastrales concernées par l'implantation du projet de parc éolien.....*

*Annexe 12 : Compléments faisceau hertzien.....*

## **Annexe 1 : Délibérations des conseils municipaux**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEUX-SEVRES  
COMMUNE DE SAINTE EANNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL - Séance du seize mars 2018

L'an deux mille dix-huit le seize mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Ste EANNE, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUZURET, Maire, suite à la convocation en date du quatorze mars deux mille dix-huit.

Etaient présents : AUZURET Patrice, Maire,  
BARICAULT Jean-Yves, HU Johanny, BORDIER Josette, adjoints,

BIZARD Dominique, BORDIER Thierry, CLERET DE LANGAVANT Hilaire, DERRÉ Cécile, TROUVÉ Fabienne

Absentes: DELAGE Aline, MORILLON Yolande, NEAU Christine

Secrétaire de séance : DERRÉ Cécile

**OBJET :**

**IMPLANTATION D'ÉOLIENNES SUR LA COMMUNE DE SAINTE EANNE:**

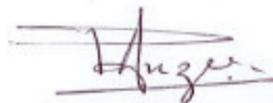
(Délibération n°1 du 16 mars 2018)

Le 1<sup>er</sup> adjoint donne les explications nécessaires sur le projet intercommunal d'implantation d'une zone éoliennes sur la commune de Sainte Eanne (4 éoliennes) et sur la commune de Salles (2 éoliennes).

Après débat, le conseil municipal donne un avis favorable par un vote : 3 pour et 1 abstention pour l'étude d'une zone éoliennes par la société Eolise sur la commune comprenant 4 mâts sur Sainte Eanne.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

A Sainte Eanne, le 19 mars 2018.  
Le Maire,  
Patrice AUZURET



REÇU Le  
25 JUN 2019  
MAIRIE SAINTE EANNE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEUX-SEVRES  
COMMUNE DE SAINTE EANNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL - Séance du dix-huit juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix-huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Eanne, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AUZURET, Maire, suite à la convocation en date du onze juin deux mille dix-neuf.

Etaient présents : AUZURET Patrice, Maire,  
BARICAULT Jean-Yves, HU Johanny, BORDIER Josette, adjoints,

BORDIER Thierry, CLERET DE LANGAVANT Hilaire, DELAGE Aline, DERRÉ Cécile, TROUVÉ Fabienne

Absent excusé : BIZARD Dominique  
Absentes: MORILLON Yolande, NEAU Christine

Secrétaire de séance : DELAGE Aline

**POUVOIR DE SIGNATURE AUX ADJOINTS POUR UN PROJET ÉOLIEN SUR LA COMMUNE**

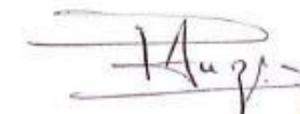
(Délibération n°9 du 18 juin 2019)

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire qu'un pouvoir de signature soit donné aux adjoints pour un projet éolien sur la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de donner un pouvoir de signature aux adjoints pour un projet éolien sur la commune
- d'autoriser les adjoints à signer tout document afférant ce dossier

A Sainte Eanne, le 21 juin 2019.  
Le Maire,  
Patrice AUZURET



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

Préfecture des Deux-Sèvres

05 JUL. 2019

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SOUDAN**

L'an deux mil dix neuf, le mardi 25 Juin à 20h30, le Conseil Municipal convoqué le 18 juin s'est réuni à la salle «La Rosace» à Soudan sous la présidence de Mr PROUST Didier, Maire.

Etaient présents : Mrs PROUST Didier, BOUTIN Christian, AUBIN Pierre, PERREAU Nicolas, VIELLARD Jean-Paul, GRELET Jérôme, Mmes GUILLOU Isabelle, GRELET Mireille muni d'un pouvoir d'Anaïs ECALLE, CHABROUX Virginie.  
Etaient excusées : Mmes AUGER Sylvie et ECALLE Anaïs.  
Secrétaire de séance : Mr Nicolas PERREAU

**CONVENTIONS PROJET PARC EOLIEN**

Mr le Maire rappelle les interventions de Lucie Sirot et Baptiste Wambé pour la Société Eolise porteur du projet de parc éolien sur les communes de Ste Eanne/Salles :

- présentation de la société et du projet au Conseil Municipal du 30 juillet 2018,
- présentation des conventions au Maire et adjoints le 10 mai dernier
- présentation de l'avancement des études et des différentes conventions au Conseil Municipal de ce jour.

Ensuite, il demande aux élus de se prononcer sur les différentes conventions comme suit :

- L'autorisation d'usage des voiries et chemins pour le passage sur les voies communales et les chemins ruraux lors des travaux de construction et pendant toute la phase d'exploitation. Les aménagements, renforcements, élargissements de voirie seront à la charge du porteur de projet. La redevance annuelle versée sera de 500 € (avec une indexation annuelle automatique de 1%) par kilomètre linéaire utilisé en phase d'exploitation.

- L'autorisation de passage des canalisations et câbles (droit de tréfonds) nécessaire à la construction et à l'exploitation du parc éolien projeté sur les communes de Ste-Eanne et Salles. Le projet de convention présenté propose un passage sur les voies communales et rurales de la commune avec un paiement d'une redevance de 500 € par kilomètre linéaire de tréfonds (automatiquement indexé de 1% par an).

- Une convention de servitude de survol autorisant les pales des éoliennes à surplomber nos voies ou terrains communaux. La redevance proposée est de 1 000 € par éolienne bénéficiant d'un survol indépendamment du nombre de voies et de la surface concernée (redevance automatiquement indexé à 1% chaque année).

Après délibération, le Conseil Municipal accepte les conventions ci-dessus avec Eolise à l'unanimité des membres présents. L'assemblée délibérante autorise Mr le Maire à les signer.

Pour continuer, Mr le Maire sollicite un avis de principe concernant une éventuelle extension du projet à raison d'une ou deux éoliennes sur la commune de Soudan en sachant que la décision finale sera prise par la prochaine municipalité au moment de l'enquête publique.

Résultat du vote à mains levées : 2 voix contre, 5 voix pour et 3 Abstentions

Compte tenu de la précédente décision, Mr le Maire propose aux élus la signature d'une convention tripartite d'engagement de mise à disposition et de promesse unilatérale de bail emphytéotique en vue de la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur une parcelle communale. Le loyer principal est de 5 000 € pour le propriétaire et 5 000 € pour le locataire.

Après délibération le Conseil Municipal valide cette convention par 2 voix contre, 5 voix pour et 3 abstentions, il autorise Mr le Maire à la signer.



Pour Copie Conforme  
Le Maire  
Didier PROUST

Publiée le ..... 2019- Notifiée le ..... Rendu exécutoire après dépôt à la Préfecture le .....

**VALIDATION PROJET EOLISE :  
2018-06-04-06**

Monsieur le maire rappelle que suite à sa présentation de projet potentiel éolien, la société Éolise, basée à Poitiers, a le projet intercommunal d'implanter 4 éoliennes sur Sainte Eanne (Plaine de Balusson) et de 2 éoliennes sur Salles.

Le projet sera situé sur une zone de terres agricoles et à 600 mètres des habitations (distance réglementaire 500m).

L'objectif :

-Raccordement direct du parc éolien sur le pôle industriel de la zone de Verdeil déclinant ainsi un projet d'économie circulaire

Ce projet a été présenté aux conseillers le 7 mai 2018. Les questions et débats qui ont suivi cette présentation ont permis une information complète aux conseillers. Le support de présentation est consultable en mairie. Les conseillers peuvent s'ils le souhaitent demander de plus amples renseignements à la société Éolise.

Après délibération, le conseil municipal valide le projet Eolise: son étude de faisabilité et son exploitation si l'autorisation environnementale est accordée par la Préfet à terme.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire pour signer les autorisations

3

nécessaires pour la suite du projet : accord pour l'implantation d'un mât de mesure de vent temporaire, utilisation du domaine communal (public et privé) pour des servitudes de passage, de tréfonds et de surplomb et accord sur le démantèlement.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une promesse de bail emphytéotique pour une implantation d'éolienne ou de poste de livraison sur une parcelle communale.

## **Annexe 2 : Lettres d'informations n°1, n°2 et n°3 liées au projet de Parc éolien de La Plaine de Balusson**

## Lettre d'information N°1 – projet de parc éolien

Communes de Sainte-Eanne et Salles

Hiver 2018 / 2019



Depuis fin 2017, les communes de Sainte-Eanne et Salles s'investissent activement dans la transition énergétique en accordant leur confiance à la société Eolise pour développer un projet éolien intercommunal. Les conseils municipaux ont voté pour le lancement de ce projet.

Eolise est une société française et indépendante, basée à Poitiers et spécialisée dans le développement des énergies renouvelables avec une spécialité sur l'éolien. Eolise se base sur l'expérience de ses fondateurs qui ont développé et mis en service 280 éoliennes en Hauts-de-France. La société travaille en priorité avec des entreprises locales de l'ex Poitou-Charentes.



### L'éolien est une énergie écologique, compétitive et créatrice d'emplois locaux

Une éolienne de 4 mégawatt de puissance nominale produit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 4 500 personnes à partir d'une ressource inépuisable. Sur l'ensemble de son cycle de vie, elle produit **19 fois** l'énergie nécessaire à sa construction, son exploitation et son démantèlement. La remise en état du site est prévue financièrement dès la mise en service du parc, de plus **90%** des matériaux sont recyclables.

Pour plus d'information sur l'éolien vous pouvez consulter le site internet <https://fee.asso.fr/> ainsi que la brochure « Un vent de transition » également disponible en mairies.



### Les étapes d'un projet

Plusieurs étapes sont nécessaires entre l'identification d'un site éolien et la mise en exploitation du parc. Il faut une moyenne de cinq années de développement, le projet est actuellement en phase d'étude de faisabilité.



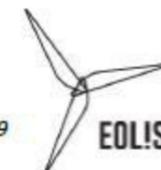
L'étude de faisabilité permet de s'assurer de la compatibilité du parc éolien avec son environnement écologique, paysager et les habitations et activités existantes. Plusieurs analyses réglementaires sont nécessaires pour constituer le dossier de demande d'autorisation environnementale :

- ❖ Réalisation d'un inventaire complet de la faune et de la flore pendant une année complète. Vous avez peut-être aperçu dès cette année, des ornithologues et experts des chauves-souris sillonner le site. Nous avons mandaté l'équipe de NCA environnement pour réaliser cette étude.
- ❖ Un inventaire du patrimoine historique et une analyse du paysage dans l'aire d'étude visuelle du projet allant jusqu'à 20 km aux alentours.
- ❖ Une étude de vent, par l'installation d'un mât de mesure de 120 mètres de haut afin de quantifier et d'analyser la ressource énergétique locale.
- ❖ Une étude acoustique avec l'installation de micros spéciaux au domicile des riverains de la zone afin d'analyser l'ambiance sonore. Les faibles émergences sonores du parc éolien doivent respecter les normes françaises, les plus strictes d'Europe.

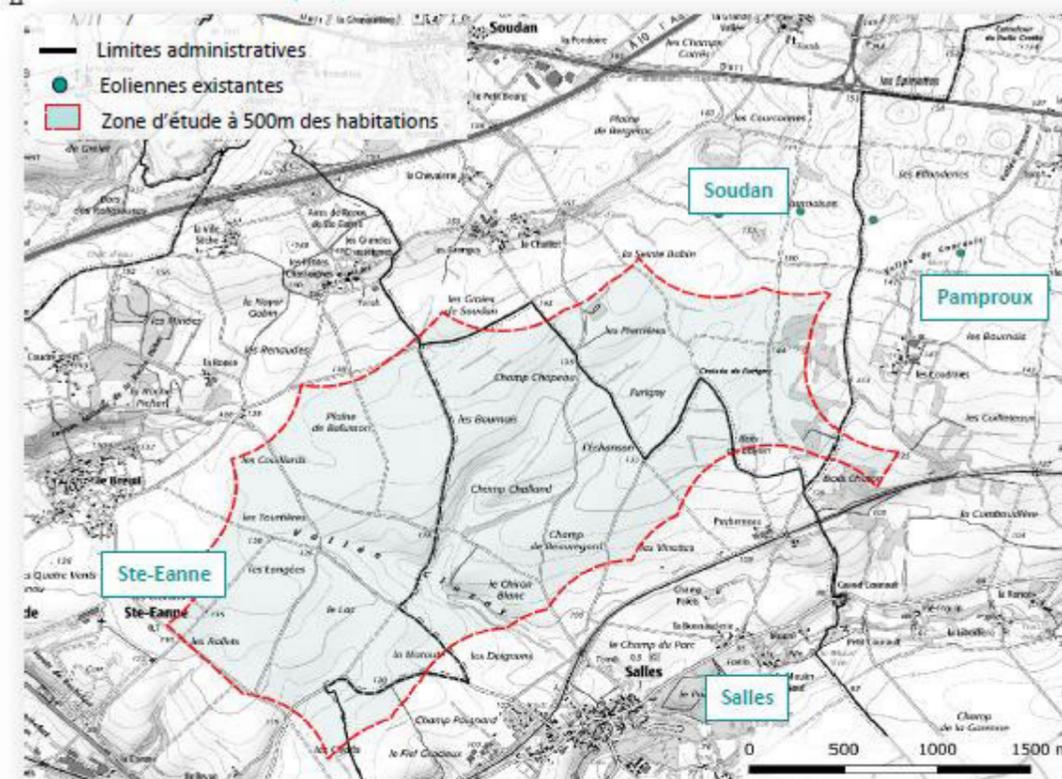
## Lettre d'information sur le projet de parc éolien – N°1

Communes de Sainte-Eanne et Salles

Hiver 2018 / 2019



### La zone d'étude du projet intercommunal



Le potentiel éolien se situe sur la plaine agricole des différentes communes.

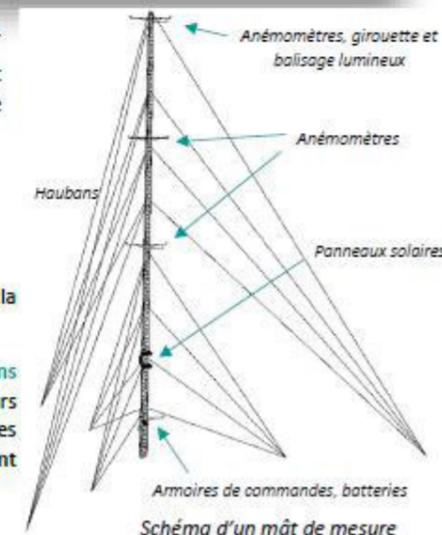
La zone présente plusieurs atouts favorables au développement d'un projet éolien : une zone bien ventée, un site accessible et un éloignement possible aux habitations supérieur à la réglementation de 500 mètres.



### Les prochaines étapes

Installation d'un mât de mesure de vent au premier semestre de 2019 sur la commune de Sainte-Eanne.

A la demande des élus et des riverains plusieurs actions de concertations peuvent se mettre en place : un comité de pilotage regroupant plusieurs référents du territoire pour échanger et co-construire le projet, des expositions d'information en mairie, et une proposition de financement participatif du projet.



Nous contacter : Téléphone : 05 49 38 88 25 - Adresse mail : [lsirot@eolise.fr](mailto:lsirot@eolise.fr)

Eolise SAS – Business center – 3 avenue Gustave Eiffel Téléport 1 – 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Site d'information sur l'éolien : <http://fee.asso.fr/>

<http://www.enr.fr/eolien-terrestre>

JUIN 2020



Communes de Sainte-Eanne, Salles et Soudan  
**PROJET DE PARC ÉOLIEN DE LA PLAINE DE BALUSSON**

Depuis fin 2017, la société Eolise travaille en concertation avec les trois communes pour développer ce projet d'énergie renouvelable. Plusieurs études sur site ont été menées pour qualifier le potentiel et les enjeux du territoire. Comme présenté dans la première lettre d'information nous avons

mandaté des experts indépendants et locaux pour analyser les enjeux environnementaux, paysagers et mesurer l'ambiance sonore et les niveaux de vent.

Le **mât de mesure** de vent de 120 mètres de haut installé depuis le mois de **mai 2019**, nous confirme le potentiel énergétique de la zone. Nous avons pu déterminer avec précision la vitesse et la fréquence du vent selon la direction et en extrapolant les données à long terme.

**CHOIX DE LA VARIANTE D'IMPLANTATION**

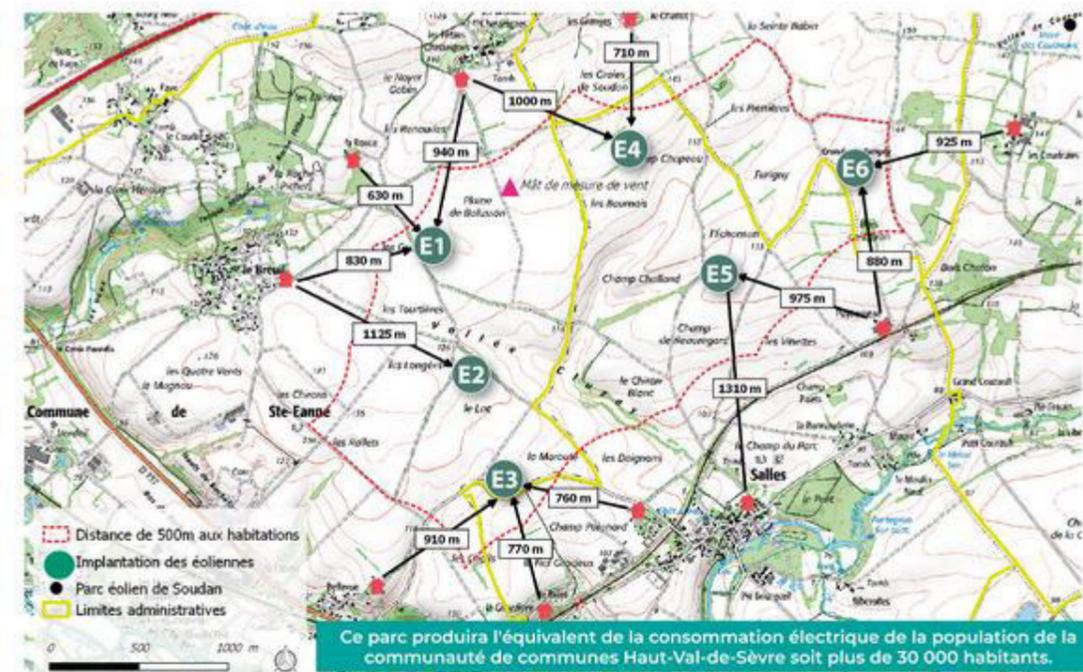
Ces résultats nous permettent aujourd'hui de définir le potentiel de la zone et le gabarit des éoliennes. Ce projet, nommé **parc éolien de la plaine de Balusson**, sera composé de **6 éoliennes de 200 mètres** de hauteur totale et d'un diamètre de **rotor de 150 mètres, soit des pales de 75 mètres**.

Plusieurs variantes d'implantation ont été étudiées en collaboration avec les experts de chaque thématique. L'implantation retenue présente de nombreux avantages :

- Un éloignement aux habitations minimum de 680 mètres soit un tiers de plus que la réglementation de 500 mètres et une distance de plus de 1 km aux centres bourgs.
- Un nombre d'éolienne réduit grâce aux dimensions plus importantes des machines.
- Une production d'électricité intéressante grâce au potentiel de vent du site.
- Une répartition des éoliennes en fonction des enjeux paysagers et proportionnelle au territoire disponible dans chaque commune afin de partager la fiscalité inhérente.
- L'évitement des enjeux identifiés par l'étude faune-flore dans le respect de la démarche ERC (Éviter Réduire Compenser).
- Des retombées fiscales annuelles d'environ 30 000 € par éolienne réparties entre la commune et la communauté de communes.



Photomontage du Parc éolien de la plaine de Balusson. Photographie prise sur la D5 entre la Mothe-Saint-Héray et Pamproux.



Ce parc produira l'équivalent de la consommation électrique de la population de la communauté de communes Haut-Val-de-Sèvre soit plus de 30 000 habitants.

**VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE**

La situation sanitaire actuelle nous conduit à adapter notre démarche de concertation. Une **permanence d'information** était initialement prévue après les élections afin de vous présenter le projet et surtout recueillir vos suggestions et propositions pour les **mesures d'accompagnement** à mettre en place sur le territoire.

**QU'EST-CE QU'UNE MESURE D'ACCOMPAGNEMENT ?**

En plus des mesures Éviter, Réduire, Compenser en cas d'impacts sur l'environnement du projet, les mesures d'accompagnement viennent **renforcer l'intégration du projet dans son milieu**. Ces mesures sont donc plus transversales et sont en lien étroit avec le projet. On peut prendre plusieurs exemples de mesures d'accompagnement : information et formations autour des économies d'énergies, la réalisation et/ou le renforcement de voies douces, accompagnement des associations à la sensibilité sur la biodiversité...

Vous pouvez donc dès à présent envoyer un email à [contact@eolise.fr](mailto:contact@eolise.fr) pour nous soumettre vos suggestions, ou directement nous appeler au **05 49 38 88 25** pour échanger. Vous avez jusqu'au **31 juillet** pour nous transmettre vos idées de mesures à mettre en place sur les territoires de Sainte-Eanne, Salles et Soudan.



Plaine de Balusson  
**LES PROCHAINES ÉTAPES**

Nous constituons actuellement le **dossier d'autorisation environnementale** que nous déposerons en Préfecture des Deux-Sèvres en fin d'année. L'instruction du projet pourra ainsi démarrer, et parallèlement la Préfecture organisera une enquête publique fin 2021 afin de recueillir l'avis de l'ensemble des riverains et des communes dans un périmètre de 6km.

Nous continuerons de vous informer des étapes franchies.

Pour plus d'information et les sources, consultez notre site internet [www.eolise.fr](http://www.eolise.fr), rubrique **Comprendre l'éolien**, ou celui de France énergie éolienne [www.fee.asso.fr](http://www.fee.asso.fr)



**EOLISE** est une société française et indépendante, basée au nord de Poitiers, qui développe des projets éoliens et photovoltaïques. La société travaille en priorité avec des entreprises du Poitou-Charentes pour favoriser l'emploi local.

**CONTACT**

Lucie Sirot - Cheffe de Projet  
 Baptiste Wambre - Responsable Développement  
 Tel : 05 49 38 88 25 - Mail : [contact@eolise.fr](mailto:contact@eolise.fr)  
[www.eolise.fr](http://www.eolise.fr)

Eolise SAS - Business Center 4<sup>e</sup> étage - 3 av. Gustave Eiffel Téléport 1  
 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

© Design : Bio'Graphik - Impression/Diffusion : Médiapost  
 Ne pas jeter sur la voie publique.



Eolise est une société française, indépendante et poitevine spécialisée dans le développement de projets éoliens et photovoltaïques. Localisée à Chasseneuil-du-Poitou, elle conduit des projets en Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.

Eolise profite donc d'un ancrage local, mais aussi d'une solide expérience dans le développement de projets d'énergies renouvelables. L'équipe salariée, composée d'une dizaine de collaborateurs, réside en Poitou-Charentes. Elle privilégie le travail avec des entreprises locales, créatrices d'emplois dans le territoire des projets développés.



Depuis fin 2017, l'équipe d'Eolise travaille au développement d'un parc éolien sur les communes de Sainte-Eanne, Salles et Soudan. Vous avez pu suivre les différentes étapes de développement du projet via la diffusion des précédentes lettres d'information. Les expertises ont permis de confirmer l'intérêt de la zone et sa compatibilité avec les enjeux paysagers, de la faune, de la flore et du patrimoine local.

En novembre 2021 et après plus de deux ans d'enregistrement, le mât de mesure de vent a été démantelé. Ce qui nous a permis de confirmer le potentiel énergétique de la zone, de sélectionner le gabarit des éoliennes et de les positionner. Ainsi, le territoire sera en mesure de produire une électricité renouvelable et locale à partir du gisement de vent !




### QUELLES ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE ?

- 6 éoliennes de 200 m de hauteur totale
- Une puissance unitaire de 5,7 MW, soit une puissance totale de 34,2 MW
- Une production énergétique de 87 600 MWh par an, soit l'équivalent de la consommation de 40 % de la Communauté de communes du Haut Val de Sèvre

Les détails du projet sont disponibles sur [www.eolise.fr/projets/plaine-de-balusson/](http://www.eolise.fr/projets/plaine-de-balusson/)

## DÉROULÉ PRÉVISIONNEL DU PROJET




### LES ÉOLIENNES, ÇA FAIT DU BRUIT ?

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) considère que les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont « très en-deçà de celles de la vie courante ».

A 500 mètres d'une éolienne, le bruit d'une éolienne est évalué à 40 décibels (à titre de comparaison, le bourdonnement d'un frigo produit 40 décibels et un klaxon 95 décibels).



### LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU PROJET

L'installation des éoliennes est soumise à différentes taxes au profit des communes et de la communauté de communes. La fiscalité apportera environ 150 000€ par an aux communes et à la communauté de communes pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien.

## PROCHAINE ÉTAPE : L'ENQUÊTE PUBLIQUE !



Illustration de l'implantation du projet. Photo prise à la sortie de Salles direction Sainte-Eanne. (L'étude d'impact comporte une cinquantaine de simulations visuelles)

Dans le cadre de l'instruction du projet, la Préfecture se chargera d'organiser une enquête publique, a priori fin 2022. Ainsi, les habitants des communes situées dans un rayon de 6 km autour du projet seront conviés à donner leur avis. Cela vous concerne toutes et tous, riverains et élus. Des permanences auront donc lieu dans les différentes mairies pour recenser les observations de chacun. Nous vous informerons de cette étape décisive.

### RESTONS EN CONTACT

Lucie SIROT - Cheffe de projet - Baptiste WAMBRE - Responsable développement

Téléphone : 05 49 38 88 25 - Courriel : [l.sirot@eolise.fr](mailto:l.sirot@eolise.fr)

Eolise SAS - 3, av. Gustave Eiffel - 86 360 Chasseneuil-du-Poitou

Cette lettre d'information est diffusée aux habitants des communes d'implantation potentielle et voisines, hors boîtes aux lettres "stop pub".

Les détails du projet sont disponibles sur [www.eolise.fr/projets/plaine-de-balusson/](http://www.eolise.fr/projets/plaine-de-balusson/) | @eolise | Inception/Diffusion : MédiaSpot - Ne pas jeter sur la voie publique.

## **Annexe 3 : Courrier en réponse de la DRAC**